

Membres présents : 12 cf. pièce jointe

Membres excusés :

- Les représentants des collectivités
- Mme Larderet, CPE
- Mme Bedda, Mme Mahmoudi, représentantes élues des parents d'élèves.

Le quorum étant atteint, 12 membres présents, la séance est ouverte à 18h15.

Monsieur le Principal remercie les administrateurs présents pour ce dernier conseil d'administration de l'année scolaire.

Secrétariat de séance : M. LECAUDÉ se propose comme secrétaire de séance.

1) Ordre du jour :

- 1) Approbation de l'ordre du jour.
- 2) Approbation du compte rendu du CA du 09/06/2020.
- 3) Organisation de la structure pédagogique pour la prochaine année scolaire 2020-2021
- 4) Emploi de la dotation horaire globalisée (DHG) allouée à l'établissement.
- 5) Présentation des modalités de mise en œuvre des missions particulières au sein de l'établissement.
- 6) Questions diverses

Deux points sont ajoutés :

- Modalité de vote aux élections des représentants des parents d'élèves.
- Présentation des modalités mises en œuvre pour la réouverture totale de l'établissement.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2) Approbation du compte rendu du CA du 09/06/2020.

Le compte rendu du Conseil d'administration du 09 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

3) Organisation de la structure pédagogique pour la prochaine année scolaire.

Suite à la Commission permanente, le Président du CA présente les effectifs et la structure pédagogique. (cf. PJ). Au vu de l'augmentation des effectifs, une 5^{ème} division de 6^{ème} a été créée. Cette augmentation est due aux livraisons des logements de l'écoquartier. Si le niveau de 6^{ème} est dès maintenant particulièrement impacté, il est probable qu'il en soit de même pour les autres niveaux. Il est donc déterminant de s'organiser pour faire face à des arrivées d'élèves régulières tout au long de l'année.

Pour cela, une attention particulière sera portée sur les groupes de langues (espagnol).

Sur le niveau de 3^{ème}, le nombre des élèves est encore incertain en raison des modalités d'inscription en 3^{ème} prépa-métier.

La structure pédagogique est validée à l'unanimité.

4) Emploi de la dotation horaire globalisée (DHG) allouée à l'établissement.

Le Président du CA présente l'emploi de la DHG résultant de l'organisation pédagogique privilégiée et des choix effectués concernant le latin, les groupes de langues, l'accompagnement personnalisé (voir PJ)

En raison de la cinquième division de 6^{ème}, l'établissement fait la demande d'un BMP de 11h permettant d'obtenir 3 heures d'UNSS supplémentaires.

L'emploi de la DHG est adopté à l'unanimité.

5) Présentation des modalités de mise en œuvre des missions particulières au sein de l'établissement.

Le Président du CA présente aux administrateurs les missions particulières et la répartition des IMP (cf. PJ).

Les représentants des professeurs souhaitent savoir à quoi correspond l'IMP liaison et pour quelle raison elle n'est plus attribuée.

Le Président du CA explique que l'IMP n'est plus attribuée car la liaison avec les écoles élémentaires est assurée par les directeurs et enseignants d'élémentaire, les professeurs principaux, le principal-adjoint et la coordonnatrice REP+. La liaison avec le lycée est plus problématique.

6) Questions diverses :

- Modalité de vote aux élections des représentants des parents d'élèves.

Le Président du Conseil d'administration présente la disposition réglementaire permettant d'instaurer uniquement le vote par correspondance lors des élections des représentants de parents d'élèves.

Les représentants des parents d'élèves émettent un avis positif.

- Présentation des modalités mises en œuvre pour la réouverture totale de l'établissement.

Le Président du CA présente les modalités mises en œuvre pour la réouverture totale de l'établissement.

Suite à l'allègement du protocole sanitaire par le gouvernement, les mesures ont permis d'accueillir l'ensemble des élèves. Le taux de présence s'est élevé à 70 % .

- Distance d'un mètre entre les élèves dans la classe en latéral,
- Port du masque dans les circulations
- Attribution d'une salle par classe et ce sont les enseignants qui se déplacent ce qui a conduit à utiliser des salles supplémentaires (foyer, salle d'étude)
- Nettoyage des mains à l'eau et au savon ou au gel hydroalcoolique à de nombreuses reprises dans la journée
- Récréation échelonnée et définition d'espaces réservés afin de limiter le brassage
- Accueil par groupe à la demi-pension

Pour septembre, l'organisation est à perfectionner avec l'étude de la possibilité d'utiliser les salles spécifiques (sciences, arts plastiques, musique), la rationalisation des emplois du temps et la mise en place, si nécessaire de deux récréations afin de permettre aux enseignants d'avoir une pause dans la demi-journée.

Deux emplois du temps seront éventuellement établis : un « classique » et un en cas de crise sanitaire.

Les protocoles et stratégies sont à réfléchir. Il n'y a pas de solution à tout mais il faut s'efforcer d'anticiper et d'améliorer la situation (en pièce jointe, la note d'information aux familles).

18h55 : L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'Administration est clos.

Le secrétaire

R. Lecaude



Le Chef d'établissement

P. Fortin





Collège Les Capucins
MELUN

Route de Voisenon
77000 MELUN

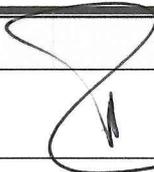
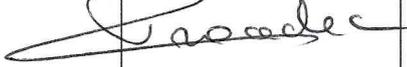
☎ : 01.60.68.69.30

☎ : 01.64.52.85.45

ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Réunion du Conseil d'Administration du 30/06/2020

LISTE D'EMARGEMENT

Nom des membres du CA	Titulaires	Suppléants	
	Signature	Nom	Signature
Membres de droit :			
M. FORTIN Pascal		Pas de suppléants	
M. LECAUDE Rémi			
Mme TROADEC Annette			
Mme LARDERET Anaïs			
Représentant de la Collectivité de Rattachement			
Mme BEAULNES-SERENI Nathalie			
Mme BARGE-POUY Anne-Valérie			
Représentants communaux			
M. RODRIGUEZ Jean-Pierre			
Mme. ASTRUC Patricia			
Personnalités qualifiées			
		Pas de suppléants	

Nom des membres du CA	Titulaires	Suppléants	
	Signature	Nom	Signature
Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation			
M. DAUBARD Eric			
Mme DEBATTY Oriane			
Mme RANGER Alexandra			
M. HACQUARD Guillaume			
M. MARTIN Cyril			
Mme BORGNA Margaux		de PAIX de COEUR	
Représentant des personnels ATOS			
Représentants des parents d'élèves			
Mme DACALOR Catherine			
M. MAJKOWSKI Vincent			
Mme BEDDA Zaïna			
Mme MAHMOUDI Naïma			
Mme ETINOF Guénaëlle			
Mme MAZOUNI Samia			

Nom des membres du CA	Titulaires	Suppléants	
	Signature	Nom	Signature
Représentants des élèves			
MENDES Fara		Titulaire Claude RAMWANYA	
TLIG Hani			
Invités			



Route de Voisenon

77000 MELUN

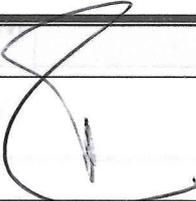
☎ : 01.60.68.69.30

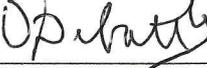
☎ : 01.64.52.85.45

ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

COMMISSION PERMANENTE DU 30/06/2020

LISTE D'EMARGEMENT

Nom des membres de la CP	Titulaires	Suppléants	
	Signature	Nom	Signature
Membres de droit :			
M. FORTIN Pascal		Pas de suppléants	
M. LECAUDE REMI			
Mme TROADEC Annette			
Représentant de la Collectivité de Rattachement			
Mme BEAULNES-SERENI Nathalie			
Personnalités qualifiées			
		Pas de suppléants	

Nom des membres de la CP	Titulaires	Suppléants	
	Signature	Nom	Signature
Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation			
M. DAUBARD Eric		Mme RANGER Alexandra	
Mme DEBATTY Oriane		M. HACQUARD Guillaume	
M. MARTIN Cyril		Mme BORGNA Margaux	
Représentant des personnels ATOS			
Représentants des parents d'élèves			
Mme MAHMOUDI Naïma		Mme DACALOR Catherine	
M. MAJKOWSKI Vincent		Mme BEDDA Zaina	
Mme ETINOF Gnénaëlle		Mme MAZOUNI Samia	
Représentants des élèves			
M. MENDES Fara		M. TLIG Hani	

Utilisation de la DHG

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE : 19d : 54541

	Français	Histoire Géo Emc	Anglais	Allemand	Espagnol	Sciences Physiques	SVT	Techno	Maths	EPS	Éducation Musicale	Arts plastiques	Dotation non répartie	TOTAL		
Enseignements obligatoires	79,0	56,0	53,5	18,0	20,0	24,5	27,0	27,0	68,0	59,0	18,0	18,0		468,00		
UPE2A	12,0	3,0	1,0					1,0	2,0	2,0	1,0	1,0		23,00		
Bilangue			2,0											2,00		
Utilisation de la marge d'autonomie	Module UPE2A															
	Accompagnement personnalisé 6ème	5,0							6,0					11,00		
	Regroupement scientifique (3SVT, 1TECH, 1SP)					-1,00	4,50	-3,50							11,00	
	Accompagnement personnalisé 5ème															
	EPI 5ème – Moyens supplémentaires						1,00							1,00		
	Latin	1,00												1,00		
															2,00	
	Accompagnement personnalisé 4ème															
	EPI 4ème – Moyens supplémentaires												1,00		1,00	
	Latin	2,00													2,00	
	Groupe Espagnol LV2					2,50									2,50	
															5,50	
	Accompagnement personnalisé 3ème	4,00								4,00					8,00	
	EPI 3ème – Moyens supplémentaires								2,00						2,00	
	Latin	2,00													2,00	
	Groupe Espagnol LV2					2,50									2,50	
															14,50	
Dotation non répartie													13,00	13,00		
Heures forfaitaires	Heures de prép. SVT et SPC					2,00	2,00							4,00		
	Déplacement															
	UNSS									12,00				12,00		
	Chorale										1,00			1,00		
Missions particulières													11,00	11,00	11,00	
Pondération REP+														49,00		
TOTAL	105,00	59,00	56,50	18,0	25,00	25,50	34,50	26,50	80,00	73,00	20,00	20,00	24,00	616,00		
														616,00		

Répartition des moyens alloués à l'établissement

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE : 19d : 54541

	Besoins avant compensation de la pondération	Missions non pondérées	Horaire assuré par les postes budgétaires alloués à l'établissement							SOLDE	Propositions		APRÈS LA RÉPARTITION DE SERVICES				Commentaires
			Agrégé	Certifié, PEGC, A.E, PE	CSR	CSD	Rompu des services partiels	Divers AC	TOTAL		Poste	BMP	Pondération réelle	Besoins réels	HS		
Lettres modernes	105,00			108			8,1		99,9	-5,10		6,60	10,35	115,35	8,85		BMP de 6,6H - Mme Olive, TP de 9,9, rompu de 8,1H – POLITZER (12H)
Histoire-Géographie	59,00		15	36				7,5	43,5	-15,50		18,00	5,90	64,90	3,40		BMP de 18 H - Décharge académique de Mme Philippon de 7,5h
Anglais	56,50			54					54	-2,50			5,35	61,85	7,85		
Allemand	18,00			18					18				1,80	19,80	1,80		
Espagnol	25,00			18			4,25		13,75	-11,25		12,00	2,50	27,50	1,75		BMP de 12H – TP de Mme Zakarian de 13,75H + 6H Triolet
Sciences Physiques	25,50	2,00		18				3	15	-10,50		12,00	2,35	27,85	0,85		BMP de 12H + La Fontaine (Hacquard)
SVT	34,50	2,00		36					36	1,50			3,25	37,75	1,75		
Technologie	26,50			18	3				21	-5,50		7,70	2,35	28,85	0,15		CSR de 3H (Ouassou) et BMP de 7,70H +BROSSOLETTE
Mathématiques	80,00			72			4,8		67,2	-12,80		18,00	8,00	88,00	2,80		TP de Mme Colombani 13,2H – 1FSTG
EPS	73,00	12,00		60					60	-13,00		14,00	6,00	79,00	5,00		BMP de 11H + VERT-SAINT-DENIS (4H)
Éducation musicale	20,00	1,00		18					18	-2,00			1,70	21,70	3,70		
Arts plastiques	20,00			18					18	-2,00			1,80	21,80	3,80		
Dotation non répartie	13,00									-13,00				13,00		13,00	
TOTAL	556,00		15	474	3		17,15	10,5	464,35	-91,65		88,30	51,35	594,35	41,70		

Heures postes	549,5		552,650	3,150		552,65	3,15	546,7
Heures sup	58,5		58,950	0,450		41,70	-16,80	40,53
IMP	11		11,000			11,00		11
DHG	619,00		622,600	3,600		605,35	-13,65	598,23

Répartition des IMP

STRUCTURE PÉDAGOGIQUE : 19d : 54541

MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS PARTICULIERES AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT		
Coordination disciplinaire	Langues vivantes	0,5
	Lettres modernes	0,5
	Mathématiques	0,5
	Histoire-Géographie	0,5
	Sciences	0,5
Coordination des activités EPS		1
Préparation des activités de la chorale		1
Référent parcours culturel		1
Coordo UPE2A		1
Référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques		2
Autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif	Référent parcours avenir	1
	Coordination des liaisons	
	Actions en direction des familles	
	Référent EDD	0,5
	Référent parcours citoyen	1
TOTAL		11
Reste		



Collège LES CAPUCINS

Route de Voisenon - 77000 MELUN

Tél : 01 60 68 69 30 - Fax : 01 64 52 85 45

Ce.0770033t@ac-creteil.fr

<http://www.clg-capucins-melun.fr>

Melun, le vendredi 19 juin 2020

Le principal du collège Les Capucins,

aux

Parents des élèves du collège,

Information relative à la réouverture totale du collège Les Capucins de MELUN.

Pour faire suite aux annonces récentes du chef de l'État, je vous confirme la réouverture totale du collège LES CAPUCINS à partir du **lundi 22 juin 2020**.

A ce jour, depuis la réouverture partielle du 2 juin 2020, le collège accueille 38 % des élèves de 6° le lundi et le mardi et 26 % des élèves de 5° le jeudi et le vendredi. Dorénavant, en raison de données scientifiques rassurantes concernant l'impact et la transmission de la Covid-19, le protocole sanitaire national a été assoupli et permet dorénavant d'accueillir dans des conditions de sécurité sanitaire satisfaisantes pour tous l'ensemble des élèves au collège, avec possibilité de déjeuner sur place.

Cet accueil s'effectuera "de manière obligatoire et selon les règles de présence normales".

L'emploi du temps, consultable sur Pronote par l'intermédiaire de l'environnement numérique de travail de Seine-et-Marne, a été adapté.

La limitation du brassage des élèves étant maintenue, certains cours du début de matinée ou de fin d'après-midi sont supprimés afin de favoriser l'arrivée et le départ échelonnés des élèves. Les intégrations des élèves UPE2A (EPS, anglais) au sein des classes banales sont annulées. Enfin, la suspension des cours du mercredi matin est maintenue afin de permettre les opérations d'entretien complémentaires de notre établissement.

Dès lundi matin, je remercie :

Les élèves de **6°**, munis d'un **masque**, de se présenter, selon leur emploi du temps, à **8h00** ou à **9h00** au **portail de l'établissement** afin d'accéder aux salles qui leur ont été réservées (6°1 : salle 106, 6°2 : 116, 6°3 : salle 215, 6°4 : salle 104)

Les élèves de **4°**, munis d'un **masque**, de se présenter, selon leur emploi du temps, à **8h00** ou à **9h00** au **portillon de l'établissement** afin d'accéder aux salles qui leur ont été réservées (4°1 : salle 111, 4°2 : salle d'études, 4°3 : salle 212, 4°4 : salle 102)

Les élèves de la classe **UPE2A**, munis d'un masque, de se présenter, selon leur emploi du temps, à **8h00** ou à **9h00**, au **portail** de l'établissement afin d'accéder à la salle 114 qui leur a été réservée.

Les élèves de **5°**, munis d'un **masque**, de se présenter, selon leur emploi du temps, à **8h15** ou à **9h15** au **portail** de l'établissement afin d'accéder aux salles qui leur ont été réservées (5°1 : salle 103, 5°2 : 113, 5°3 : 115, 5°4 : salle 105, 5°5 : salle 214)

Les élèves de 3°, munis d'un **masque**, de se présenter, selon leur emploi du temps, à **8h15** ou à **9h15** au **portillon** de l'établissement afin d'accéder aux salles qui leur ont été réservées (3°1 : foyer, 3°2 : 213, 3°3 : salle 101, 3°4 : salle 211)

À la veille de la réouverture totale, je vous prie de trouver des éléments d'information sur le **fonctionnement du collège Les Capucins en mode COVID-19 allégé**.

La priorité, mettre en place un fonctionnement qui garantisse la sécurité sanitaire de tous

La sortie du confinement ne marque pas la fin de la pandémie. Il nous faut apprendre à vivre avec le virus, à nous en protéger, comme à protéger ceux dont nous avons la responsabilité.

Le **fonctionnement du collège** en mode **COVID-19 allégé** doit être conforme au **protocole sanitaire national** qui a été transmis par les autorités ministérielles le **17 juin 2020** et adapté à la configuration de notre collège et aux ressources humaines disponibles. Il a été élaboré en collaboration avec les services du département qui ont la charge de l'entretien des installations et des locaux des collèges et de la restauration scolaire.

Cinq principes généraux sont déclinés dans le fonctionnement en mode COVID-19 allégé du collège :

❖ La distanciation physique est allégée mais maintenue entre les groupes :

- Dans le respect de la distance minimale d'au moins un mètre entre chaque personne quand elles sont côte à côte ou face à face, **les classes du collège pourront être accueillies au sein des salles de l'établissement et toutes les tables seront réinstallées dans la salle de restauration.**
- Afin de limiter les croisements d'élèves et de groupes, des **espace particuliers sont attribués à chaque classe du collège.**
- Enfin des **marquages au sol** et des **affichagees** faciliteront le respect des circulations et des distances aux abords des entrées extérieures et intérieures.

❖ L'application des gestes barrière est permanente et concerne tout le monde :

- Le **lavage et la désinfection des mains** à l'eau ou avec une solution hydroalcoolique seront réguliers : entrée dans l'établissement, entrée en salle de classe, passage aux toilettes lors des récréations, avant et après le repas.
- Les échanges de **matériels** étant interdits, les élèves devront disposer de leur matériel personnel. L'utilisation des matériels collectifs (téléphones, claviers, photocopieurs) sera accompagnée de modalités de désinfection lors de chaque utilisation.
- Le **port du masque** est recommandé pour tous et à tous moments. Il est **obligatoire pour tous lorsque le respect de la distanciation physique** risque de ne pas être garanti : circulations, accueil d'usagers, activité en situation rapprochée.

❖ La limitation du brassage des élèves.

- L'organisation mise en place permet tout au long de la journée de limiter le mélange des groupes d'élèves : échelonnement des arrivées, des départs, des récréations, des repas.
- Afin d'éviter le mélange des élèves, certains enseignements sont adaptés ou supprimés : latin, cours de langues, intégration des élèves UPE2A en classe banale.

- Afin d'isoler les groupes, des espaces réservés sont définis dans la cour de récréation et la salle de restauration, lieux de brassage potentiels.

❖ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels restent renforcés.**

- Un **distributeur de gel hydroalcoolique** a été installé aux entrées de l'établissement, dans toutes les salles de classe, dans les sanitaires et dans la salle de restauration. Les recharges de gel sont régulièrement vérifiées.
- Dans les **salles de classe**, en plus du nettoyage habituel, les sols sont lavés tous les jours, les tables et les chaises de classe, les claviers d'ordinateurs, les poignées de portes et les interrupteurs sont désinfectés tous les jours.
- En plus du nettoyage habituel, les **sanitaires** sont désinfectés trois fois par jour.
- Dans **les halls, les escaliers et les couloirs**, les rampes d'escalier et interrupteurs sont désinfectés tous les jours.

❖ **Concertation, formation, information et accompagnement des acteurs**

- Les personnels du collège ont été formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque.
- Les élèves seront formés aux gestes barrière et aux règles de la distanciation physique dès leur arrivée au collège.
- **Les familles ont un rôle actif** dans le cadre de la mise en œuvre du fonctionnement en mode COVID-19 du collège Les Capucins :
 - En cas d'apparition de symptômes évoquant un COVID-19 chez votre enfant ou au sein de votre famille (toux, fatigue, essoufflement, courbatures...), il est important de ne pas envoyer le jeune au collège, de solliciter un avis médical et de prévenir immédiatement l'établissement.
 - Tous les matins, les parents sont tenus de surveiller la température de leur enfant. Si elle est supérieure à 38°C, par sécurité, le jeune reste à la maison, un avis médical est sollicité et l'établissement est immédiatement prévenu.
 - Une procédure stricte sera mise en œuvre en cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes lors de la présence du jeune au collège : retour au domicile, consultation du médecin traitant, dépistage et retour en classe selon avis médical.
 - Les parents fournissent des mouchoirs en papier jetables à leur enfant.
 - Le port du masque étant obligatoire, les familles sont tenues de fournir des masques à leur enfant. Pour les élèves demi-pensionnaires, le masque propre qui sera utilisé l'après-midi est à conserver dans un sachet plastique au nom de l'enfant. Le masque souillé utilisé le matin sera conservé dans un autre sachet plastique au nom de l'enfant.
 - Il est nécessaire de bien respecter les horaires d'arrivée au collège afin de ne pas générer d'attroupement sur le chemin ou aux abords de l'établissement.
 - Les échanges et prêts de matériel étant interdits, les parents s'assurent que le jeune dispose de son matériel scolaire.
 - Les parents veillent à ce que le jeune se lave les mains dès son retour au domicile.

Une réouverture pour accompagner vos enfants dans leurs apprentissages et préparer la rentrée de septembre.

Le retour au collège à partir du 22 juin est **obligatoire**, il permettra :

- Aux professeurs de retrouver leurs élèves, de les écouter et de voir comment ils vont après cette période si particulière.
- De mettre en œuvre concrètement une information régulière aux gestes barrière et aux règles de la distanciation,
- De faire le point avec votre enfant sur ses difficultés scolaires éventuelles, de proposer les stages de remobilisation qui se dérouleront au mois d'août 2020
- De développer des actions d'information, de réflexion et d'accompagnement sur la crise sanitaire que nous sommes en train de vivre, sur la manière dont elle est vécue par nos élèves.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous prie de recevoir mes salutations les plus cordiales.

Le principal,



Pascal FORTIN

Le 22 juin, je reviens au collège !



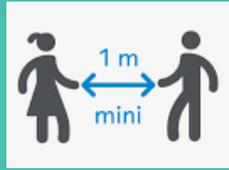
Durant la récréation, je reste dans mon espace réservé !



Pas de vestiaire possible, venir en tenue de sport



Je garde mon masque toute la journée, je le change au moment du repas.



Je respecte une distance d'au moins un mètre entre les autres et moi à chaque instant, dans chaque lieu.



Lavage des mains ou désinfection régulière

- A l'arrivée au collège ;
- En rentrant en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé



Si je suis demi-pensionnaire, j'en ai au moins deux pour la journée !



J'ai toujours cours dans la même salle de classe.

J'utilise toujours le même chemin pour m'y rendre.



Je reste toujours à la même place dans la salle de classe.

La salle de classe

Mémo Parents



Je vérifie que mon enfant se rend au collège avec des mouchoirs à jeter et un masque. S'il est demi-pensionnaire, son masque propre qui sera utilisé l'après-midi est conservé dans un sachet plastique à son nom. Le masque souillé utilisé le matin sera conservé dans un autre sachet plastique à son nom.



Les échanges et prêts de matériels étant interdits, je vérifie que mon enfant dispose de son matériel scolaire.



Tous les matins, je surveille la température de mon enfant. Si elle est supérieure à 38°C, par sécurité, il reste à la maison, je sollicite un avis médical et je préviens le collège.

En résumé :

- **Tout le monde reprend !**
- **L'emploi du temps est adapté, je vérifie sur Pronote**
- **Plus de cours à distance**
- **Chaque classe a sa salle**
- **Port du masque obligatoire**